

FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES

Fondation de Coopération Scientifique

101, Rue de Tolbiac
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES

Fondation de Coopération Scientifique

101, Rue de Tolbiac
75013 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au conseil d'administration de la FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la FONDATION MALADIE D'ALZHEIMER ET MALADIES APPARENTEES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthode comptable concernant la première application des règlements comptables ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 décrit dans la partie « Changement de méthode comptable » de l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du bureau et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux administrateurs.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 22 juin 2026
Le commissaire aux comptes
Deloitte & Associés

 *Jean-Yves Guyard*

Jean-Yves GUYARD

BILAN ACTIF AU 31/12/2025				
ACTIF (en Euros)	Exercice 2025			Exercice 2024
	Brut	Amortis- sements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	4 608	4 608	-	-
Immobilisations corporelles	5 440	650	4 791	-
Biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés	872 382		872 382	-
Immobilisations financières			-	-
Total I	882 430	5 258	877 173	-
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	211 881	-	211 881	320 748
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	715 687		715 687	102 000
Autres créances	17 924		17 924	25 899
Charges constatées d'avance	8 894		8 894	7 247
Valeurs mobilières de placement	38 075 847	99 392	37 976 455	33 139 960
Instruments financiers à terme et jetons détenus			-	-
Disponibilités	3 815 719		3 815 719	6 748 318
Total II	42 845 953	99 392	42 746 561	40 344 172
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	43 728 383	104 650	43 623 733	40 344 172

BILAN PASSIF AU 31/12/2025		
PASSIF (en Euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	26 446 000	26 446 000
Fonds propres complémentaires		
Réserves		
Report à nouveau	4 792 916	4 792 916
Excédent ou déficit de l'exercice	548 403	-
Situation nette (sous total)	31 787 320	31 238 916
Fonds propres consommables	1 248 003	1 248 003
Total I	33 035 323	32 486 919
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	1 588 069	102 000
Fonds dédiés	2 523 553	2 377 052
Total II	4 111 622	2 479 052
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	106 622	94 829
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	76 656	45 400
Autres dettes	6 293 510	5 237 499
Produits constatés d'avance		
Total IV	6 476 788	5 377 728
Ecart de conversion Passif (V)		473
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	43 623 733	40 344 172

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

COMPTE DE RESULTAT (en Euros)	Exercice 2025	Exercice 2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	159 963	157 008
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		123 604
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	417 306	308 625
Mécénats	18 125	-
Legs, donations et assurances-vie	214 755	193 624
Contributions financières	1 032 925	93 395
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	153 650	370 549
Autres produits		
Autres produits	7	986
Total I	1 996 731	1 247 790
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	553 611	555 227
Aides financières	1 804 903	1 038 323
Impôts, taxes et versements assimilés	1 168	988
Salaires et traitements	231 336	210 796
Cotisations sociales	104 579	82 705
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	650	883
Dotations aux provisions		
Subventions accordées par l'association		
Reports en fonds dédiés	300 150	-
Autres charges		
Autres charges	16	984
Total II	2 996 413	1 889 906
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 999 681	- 642 116
PRODUITS FINANCIERS		
Autres intérêts et produits assimilés	1 647 349	643 649
Reprises dépréciations et provisions	-	-
Différences positives de change	131	35
Total III	1 647 480	643 684
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	99 392	
Différences négatives de change	3	1 568
Total IV	99 395	1 568
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	1 548 085	642 116
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	548 403	- 0
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	-	-
Total (V-VI)		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	3 644 211	1 891 474
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	3 095 808	1 891 474
EXCEDENT OU DEFICIT	548 403	-

La Fondation Alzheimer – Exercice 2025

ANNEXE

PREAMBULE

La Fondation « Alzheimer » est une fondation de coopération scientifique, conformément aux dispositions des articles L.344-2 et L.344-11 à L.344-16 du code de la recherche, et créée dans le cadre du volet recherche du plan national « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

Elle a pour but de coordonner et animer l'effort national de recherche médicale et médico-sociale, tant public que privé, dans le domaine de la maladie d'Alzheimer et des maladies apparentées, de favoriser, d'inciter et de développer les recherches dans ce domaine, en promouvant les interactions entre différentes disciplines, pour accélérer la compréhension des mécanismes de survenue de la maladie, le développement de tests diagnostics et d'approches thérapeutiques et préventives ainsi que la connaissance de l'impact des modalités d'accompagnement des malades et de leurs familles. Elle est en particulier chargée de la mise en œuvre des mesures du volet recherche du plan national « Maladie d'Alzheimer et maladies apparentées ».

L'exercice social a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er janvier au 31 Décembre 2025.

Le total du bilan de l'exercice est de 43 623 733 €.

Le compte de résultat de l'exercice est présenté sous forme de liste. Les produits sont de 3 644 211 € et le résultat est un excédent de 548 403 €.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

II – EVENEMENTS POST-CLÔTURE

Le conflit au Moyen-Orient qui sévit depuis fin février ouvre une période d'instabilité et d'incertitude dont les conséquences sont difficiles à évaluer.

À la date d'établissement des comptes annuels, aucun élément susceptible d'affecter significativement l'activité de la fondation n'est survenu.

III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales :

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan comptable Général ANC n° 2022-06 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 sous réserves des dispositions particulières, notamment des principes énoncés dans le règlement ANC n° 2018-06, relatif au plan comptable associatif, modifié par les règlements ANC n° 2020-08 et n° 2023-03. Les règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 sont d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ces règlements ont pour effet notamment :

L'introduction d'une nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel.

La suppression de la technique du transfert de charge.

La modernisation du plan de comptes et des modèles d'états financiers.

L'instauration d'une nouvelle présentation des informations en annexe.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sous réserve des impacts résultant de la première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 décrits ci-dessous.
- Indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euros.

Changement de méthode comptable :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

La première application des règlements ANC n° 2022-06 et n° 2023-03 sur l'exercice 2025 constitue un changement de méthode comptable.

Dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux règlements ANC 2022-06 et ANC 2023-03 à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2025, une nouvelle méthode de présentation a été appliquée.

L'impact de la première application des règlements ANC N° 2022-06 et ANC 2023-03 concerne uniquement la position des charges constatées d'avance reclassées dans les créances.

Le changement de réglementation n'a pas d'impact sur la présentation du résultat de la fondation.

Reclassement des postes du bilan	Exercice 2025 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2022-06)	Exercice 2024 (selon ANC 2018-06)
ACTIF CIRCULANT	(Publiés)	(Reclassés selon le nouveau modèle)	(Publiés)
Stocks et en-cours			
Créances			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	211 881	320 748	320 748
Créances reçues par legs ou donations	715 687	102 000	102 000
Autres créances	17 924	25 899	25 899
Charges constatées d'avance	8 894	7 247	
Valeurs mobilières de placement :	37 976 455	33 139 960	33 139 960
Instruments financiers à terme et jetons détenus	-	-	-
Disponibilités	3 815 719	6 748 318	6 748 318
Charges constatée d'avance modèle ANC 2018-06			7 247
Total II	42 746 561	40 344 172	40 344 172

IV - FONDS PROPRES

Les fonds propres de la Fondation, consommables et non consommables sont constitués d'apports des fondateurs statutaires et d'apports de fondateurs agréés par le conseil d'administration.

TABLEAU DE SUIVI DES FONDS PROPRES

Tableau de variation des Fonds Propres au 31/12/2025 :

Variation des fonds propres en €	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant	Dont Générosité du Public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise*	26 446 000							26 446 000
Report à nouveau	4 792 916							4 792 916
Excédent ou déficit de l'exercice				548 403				548 403
Situation nette	31 238 916	-	-	548 403	-	-	-	31 787 320
Fonds propres consommables	1 248 003						-	1 248 003
Total	32 486 919	-	-	548 403	-	-	-	33 035 323

*Constitution des fonds propres sans droit de reprise

Dotation non consommable initiale	2 446 000
Apports de fonds privés non consommable par décision du CA	24 000 000

TABLEAU DE VARIATION DE LA DOTATION INITIALE CONSOMPTIBLE :

Tableau de variation de la dotation initiale consommable au 31/12/2025

Variation de la Dotation Initiale Consommable En €	Dotation Initiale reçue	Dépenses imputées au 31/12/2024	Dépenses restant à réaliser au 01/01/2025	Augmentation 2025	Consommation 2025	Dépenses restant à réaliser au 31/12/2025
Mesures 2012	13 014 000	- 11 765 997	1 248 003	-	-	1 248 003
TOTAL	13 014 000	- 11 765 997	1 248 003	-	-	1 248 003

V – FONDS REPORTES ET DEDIES

La somme de 4 111 622 € inscrite en fonds reportés et dédiés au 31 décembre 2025 correspond :

- aux engagements pris par la Fondation dans le cadre du Plan Alzheimer 2008-2012 mais non encore contractualisés pour 2 523 553 €.
- aux legs acceptés mais non encore perçus au 31/12/2025 pour 1 588 069 € (fonds reportés).

Tableau de variation des Fonds Dédiés au 31/12/2025 :

Variation des fonds dédiés issus de :	31/12/2024	utilisations		transferts	à la clôture	
		montant global	dont remboursements		montant global	dont FD / projets sans dépenses au cours des 2 derniers exercices
Subventions d'exploitation MESR 2012	2 377 052	- 153 650		300 150	2 523 552	1 742 890
Total	2 377 052	- 153 650	-	300 150	2 523 552	1 742 890

La Fondation finance des projets de recherche de manière autonome et continue. Ces projets sont sélectionnés par le conseil scientifique en fonction de leur qualité scientifique et de leur pertinence par rapport au projet de la Fondation. Les projets sont financés pour une période qui est, souvent, supérieure à une année. Dans ce cadre, les montants accordés au projet en question sont mobilisés et engagés. Ils apparaissent donc, au bilan, en dette.

Cependant, il peut arriver que des projets soient abandonnés par les équipes ou que les circonstances fassent que les équipes les laissent sans suite parfois même au-delà de la date de terminaison du projet. La fondation applique des règles de prudence et replace en fonds dédiés les montants issus des projets terminés pour lesquels les équipes n'ont pas dépensé la totalité des montants accordés ou des projets pour lesquels les équipes ne se sont pas manifestées depuis plus de cinq années.

Les transferts correspondent aux budgets antérieurement alloué à des projets, finalement non utilisés totalement et réimputés en fonds dédiés.

Lorsque le plan Alzheimer a été lancé il y a presque 18 ans, les avancées technologiques concernaient essentiellement l'imagerie. Une ligne « mesure 28 » avait été créée. Aujourd'hui les développements permis par les avancées technologiques les plus performantes sont massivement portées par les applications des nouvelles technologies de l'information, de la communication, de la robotisation ou de l'intelligence artificielle au champ de la maladie d'Alzheimer. *Dans ce contexte, la fondation a, notamment, identifié dans sa stratégie un axe Innovation dont la première réalisation a été la création d'un appel à projet conjoint avec Clinattech/CEAtech. Cet AAP a pour objectif de rapprocher les chercheurs du monde de l'Alzheimer et les ingénieurs du CEA afin d'inventer ensemble de nouvelles approches et outils pouvant s'inscrire dans le champ de la prise en charge à court ou moyen terme des patients et de leurs aidants avec en particulier la volonté d'alléger la charge des aidants et de favoriser un maintien prolongé à domicile des patients.* Aussi, les fonds dédiés pourront-ils venir soutenir les actions d'innovation de la Fondation au cours des quatre prochaines années dans le prolongement des actions de la mesure 28.

Tableau de suivi des fonds reportés

Variation des fonds reportés issus de :	DEBUT exercice	Diminution	Augmentation	Solde à la clôture
Legs et donations	102 000	102 000	1 588 069	1 588 069
TOTAL GENERAL	102 000	102 000	1 588 069	1 588 069

En décembre 2025, la fondation a eu connaissance de 2 legs sans aucune valorisation à ce jour. Ils ne figurent donc pas dans les comptes 2025.

VI - PROVISIONS

Variation des Provisions en euros	DEBUT	Dotations	Reprises	FIN
	exercice			exercice
Provision pour risque de change				-
Provision pour dépréciation des titres de placement		99 392		99 392
TOTAL GENERAL	-	99 392	-	99 392

VII – IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Immobilisations incorporelles TOTAL	4 608		
Immobilisations corporelles TOTAL			5 440
TOTAL GENERAL	4 608	-	5 440

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin d'exercice
	Poste à poste	Cessions/Rebuts		
Immobilisations incorporelles TOTAL			4 608	
Immobilisations corporelles TOTAL			5 440	
TOTAL GENERAL	-	-	10 048	-

Etat des Amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Immobilisations incorporelles TOTAL	4 608			4 608
Immobilisations corporelles TOTAL		650		650
TOTAL GENERAL	4 608	650	-	5 258

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprise
Immob, incorporelles TOTAL	650				
TOTAL GENERAL	650				

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	3 ans
Matériel de bureau et informatique	Linéaire	3 ans

VIII - ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

Créances et dettes	Montants en €
Créances et autres créances	954 387
Total créances à recevoir	954 387
Fournisseurs et factures non parvenues	106 622
Dettes fiscales et sociales	76 656
Autres dettes	6 293 510
Dettes financières	-
Total Dettes à payer	6 476 788

Les créances sont à moins d'un an.

Les autres dettes (6 293 510 €) concernent pour 6 230 487 € les subventions accordées restant à verser par la fondation :

- 2 772 443 € sont à échéance de moins d'un an.

- 3 458 044 € sont à échéance de plus d'un an et à échéance de moins de cinq ans.

Les autres rubriques des dettes sont à échéance de moins d'un an.

IX - OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contrevaletur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contrevaletur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion".

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

X - DIFFERENCE D'EVALUATION SUR TITRES DE PLACEMENT

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'acquisition, incluant les frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés est estimée selon la méthode F.I.F.O.

Les valeurs mobilières sont dépréciées par voie de provision pour tenir compte du cours connu au dernier jour de l'exercice.

Le montant total de ces placements s'élève à 36 942 613 €. Ils sont composés de :

- SICAV pour 3 105 685 €
- Contrats de capitalisation pour un montant de 30 836 928 €.
- Comptes à terme pour un montant de 3 000 000 €.

Les intérêts courus comptabilisés en produits financiers sont de 1 133 233 €.

Les moins-values latentes comptabilisées en charges financières sont de 99 392 €.

Les intérêts courus sur contrats de capitalisation et CAT non comptabilisés en produits financiers sont de 2 654 519 €.

Les plus-values latentes sur les SICAV sont estimées à 129 083 €.

XI – PRODUITS D'EXPLOITATION

Ces produits concernent :

- Les subventions d'exploitation du projet JPND à hauteur de 159 963 €,
- Les contributions financières à hauteur de 1 032 925 € dont 32 925 € non affectés, et 1 000 000 € affectés aux programmes innovants.
- Les dons manuels et le mécénat reçus non affectés pour un montant de 435 431 €,
- Les legs, donations et assurances vies reçus non affectés pour un montant de 214 755 €.

Produits	Montants	Charges	Montants
Montants perçus au titre des assurances-vie	118 503	Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Montants de la rubrique de produits " Legs ou donations définie à l'article 213-9 "	1 584 479	Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Prix de vente des biens reçus par Legs ou donations destinés à être cédés		Report en fonds dédiés liés aux legs et donations	1 588 069
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		Autres charges sur legs ou donations	2 158
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	102 000		
Total Produits	1 804 982	Total Charges	1 590 227
Solde des Legs, donations et assurances vie	214 755		

XII – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC

Le poste « Dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement. Ils sont enregistrés au fur et à mesure de leur collecte.

Les actifs et passifs issus de « Legs, donations ou assurances-vie » sont enregistrés au bilan, dès la date d'acceptation, avec une contrepartie en produits, sauf stipulation contraire du testateur ou donateur.

La partie des libéralités qui n'est pas encore encaissée à la clôture de l'exercice est inscrite au passif en « fonds reportés » avec pour contrepartie une charge.

XIII - VENTILATION DE L'EFFECTIF

Personnel inscrit au 31/12/2025, (pas de contrats à durée déterminée à cette date)

Cadres	5	
Employés	1	
	--	
Total	6	soit en équivalent temps plein : 3,50

Compte tenu des « entrées-sorties » constatées sur l'exercice, l'effectif moyen 2025 est de 4.

XIV - Rémunération des dirigeants (loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 –article 20)

Le montant des rémunérations et avantages en nature accordés aux « trois plus hauts cadres dirigeants salariés en France et bénévoles » s'élève à 54 909 €.

XV - REGIME FISCAL

La Fondation de coopération scientifique « Alzheimer », est considérée comme une personne morale permettant de réaliser une œuvre d'intérêt général non lucrative.

Les règles relatives aux fondations reconnues d'utilité publique de la loi du 23 juillet 1987 lui sont applicables et à ce titre, elle bénéficie du régime fiscal applicable à l'ensemble des organismes à but non lucratif, c'est-à-dire l'exonération totale des impôts commerciaux : impôts sur les sociétés, taxe professionnelle, TVA.

XVI – CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes.
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état.
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services.

La Fondation a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature ne sont pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de notre entité
- la Fondation n'est pas en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

XVII – DISPOSITIONS SPECIFIQUES AUX ENTITES FAISANT APPEL A LA GENEROSITE DU PUBLIC (AGP)

Le montant des dons manuels et du mécénat reçus par la Fondation en 2025 s'élève à 435 431 €. En augmentation de 41 % par rapport à l'exercice 2024 (308 625 €).

La Fondation dépasse le seuil des 153 000 € de dons qui déclenche la production de deux documents analytiques complémentaires :

- le Compte de résultat par origine et destination (CROD)
- et le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Méthodologie d'élaboration du CROD et CER

En préambule, les explications relatives au CROD le sont également pour le CER puisque ce dernier n'est qu'une émanation du CROD ne reprenant que la colonne « Générosité du public ».

Concernant l'élaboration du CROD, la partie « Produits » utilise exclusivement la comptabilité générale, c'est donc la nature comptable qui permet de flécher les recettes sur les lignes concernées :

- Les lignes 1.1 à 1.3 sont affectées à la colonne « Générosité du public »,
- Les autres produits (lignes 2 et 3) sont considérés comme « Hors générosité du public ».

La partie « Charges » fait appel à la fois à la comptabilité générale et analytique :

- Les missions sociales :
 - o Ligne 1.1 Les actions réalisées en France par l'organisme correspondent au Programme Blanc, au Conseil Scientifique, au Comité opérationnel, aux actions de communications scientifiques, aux MESR et aux coûts des programmes JPND Research. Une partie des charges de personnel en fonction des temps dédiés ainsi que 20% des frais généraux sont affectés aux missions sociales, mais non répercutés sur la consommation de la générosité du public. Seul le Programme Blanc est financé par la Générosité Publique.
 - o Ligne 1.1 Les versements à d'autres organismes correspondent aux financements accordés par la Fondation aux Projets de Recherche, principalement dans le cadre du Programme Blanc. La Générosité Publique finance la quote-part du Programme Blanc non financé par des contributions financières dédiées.
- Les frais d'appel à la générosité du public, ligne 2.1, correspondent aux frais de communication et de collecte.
- Les frais de fonctionnement correspondent aux coûts des services supports.

Les frais liés au Comité Opérationnel étaient comptabilisés en frais de fonctionnement jusqu'en 2024 bien qu'ils correspondent à l'étude des projets de recherche auxquels la fondation attribuera une aide financière.

Les frais de fonctionnement de 2024 auraient été de 214 316 € au lieu de 256 053 € si le Comité Opérationnel avait été rattaché aux missions sociales.

Les fonds reçus de la générosité publique sont intégralement employés pour les missions de recherche conformément à l'engagement du Conseil d'Administration.

COMpte DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

A – PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE 2025		EXERCICE 2024	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisations sans contrepartie	0		0	
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	417 306	417 306	308 625	308 625
- Legs, donations et assurances-vie	214 755	214 755	193 624	193 624
- Mécénat	18 125	18 125		
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie	1 032 925		93 395	
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 647 487		768 273	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	159 963		157 008	
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	153 650		370 549	
TOTAL	3 644 211	650 186	1 891 474	502 249
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France				
- Actions réalisées par l'organisme	486 879		446 914	
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes	1 936 976	650 186	1 056 518	479 740
1.2 Réalisées à l'étranger			102 624	102 624
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	99 774		29 365	
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	172 636		256 053	
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	99 392			
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	300 150		0	
TOTAL	3 095 808	650 186	1 891 474	582 364
EXCEDENT OU DEFICIT	548 403	0	0	-80 115

COMpte D'EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (loi n°91-772 du 7 août 1991)

EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE 2025	EXERCICE 2024
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 – MISSIONS SOCIALES			1 – RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme			1.2 Dons, legs et mécénats		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	650 186	479 740	- Dons manuels	417 306	308 625
1.2 Réalisées à l'étranger	0	102 624	- Legs, donations et assurances-vie	214 755	193 624
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	18 125	
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public		
2 – FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public					
2.2 Frais de recherche d'autres ressources					
3 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
TOTAL DES EMPLOIS	650 186	582 364	TOTAL DES RESSOURCES	650 186	502 249
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	0	80 115
TOTAL	650 186	582 364	TOTAL	650 186	582 364
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		80115
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		-80115
			(-) Investissements ou (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)		

Au cours de l'exercice 2025, les dépenses financées par la générosité du public (GP) et correspondant aux conventions de recherche (hors plans et hors contributions financières dédiées) ont été de 1 055 180 €, soit supérieures aux ressources GP de l'exercice de 404 994 €. L'insuffisance de ressources de 404 994 € a été financée par les fonds propres de la Fondation.